

(Traduction)

ÉCHANGE DE NOTES (18 JANVIER 1952) APPLIQUANT AU CANADA ET À L'AUTRICHE LA CONVENTION ENTRE SA MAJESTÉ ET LE PRÉSIDENT FÉDÉRAL DE LA RÉPUBLIQUE D'AUTRICHE RELATIVE AUX ACTES DE PROCÉDURE EN MATIÈRES CIVILES ET COMMERCIALES, SIGNÉE À LONDRES LE 31 MARS 1931.

L'Ambassadeur du Royaume-Uni en Autriche au Ministre des Affaires étrangères d'Autriche

AMBASSADE DU ROYAUME-UNI

VIENNE, le 18 janvier 1952.

1642/1/52

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de me référer aux notes échangées entre Votre Excellence et moi-même, le 28 juin 1951, au sujet de la Convention entre Sa Majesté, pour le Royaume-Uni, et le Président fédéral de la République d'Autriche, relative aux actes de procédure en matières civiles et commerciales, signée à Londres le 31 mars 1931\*. L'adhésion du Canada à la Convention susmentionnée a été notifiée au Gouvernement autrichien le 1<sup>er</sup> juillet 1935\*.

A la demande du Gouvernement de Sa Majesté au Canada, j'ai l'honneur de proposer que les effets de la Convention précitée soient appliqués au Canada à compter de la date du présent échange de notes et que la Convention demeure en vigueur conformément aux dispositions de l'article 15.

Les autorités provinciales ou territoriales du Canada auxquelles devront être adressées les demandes de signification et les commissions rogatoires, et la langue à employer dans les communications et les traductions sont les suivantes:

<i>Province ou Territoire</i>	<i>Autorité</i>	<i>Langue</i>
Ontario .....	Procureur général	Anglais
Québec .....	" "	Français ou anglais
Nouvelle-Écosse .....	" "	Anglais
Île du Prince-Édouard .....	" "	"
Nouveau-Brunswick .....	" "	"
Colombie-Britannique .....	" "	"
Manitoba .....	" "	"
Saskatchewan .....	" "	"
Alberta .....	" "	"
Terre-Neuve .....	" "	"
Territoires du Nord-Ouest .....	Commissaire des Terri- toires du Nord-Ouest	"
Territoire du Yukon .....	Commissaire du Terri- toire du Yukon	"

\*Voir Recueil des Traités 1935, N° 16.